

L'Etat et l'entreprise Figeac Aero ont signé le 17 octobre 2022, une convention de revitalisation du territoire comprenant une contribution financière aux investissements matériels.

Cette aide financière s'adresse aux entreprises :

- ◆ Inscrite au RCS ou au RM, employant moins de 50 salariés
- ◆ Domiciliée dans le territoire défini par la convention : les communes situées dans la **partie lotoise** de la zone d'emploi de Figeac-Villefranche et des communes de Saint Céré et Gramat

L'aide financière concerne un achat et une mise en service de matériel /outillage productif neuf. Cet achat devra avoir eu lieu à compter du 17 octobre 2022.

L'aide financière est plafonnée à 50 % du coût total hors taxes de l'investissement, dans la limite de 9 000 euros par entreprise. Le montant minimal éligible pour l'étude du dossier sera de 4 000 euros d'achat pour une aide de 2 000 euros.

La complétude des dossiers est exigée pour le traitement de la demande et les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée. Le dernier bénéficiaire percevra le reliquat de l'enveloppe même si le montant n'atteint pas 50 % de l'investissement.

Le dossier sera constitué des pièces suivantes à envoyer par mail revitalisationfa@lot.cci.fr :

- La fiche signalétique de l'entreprise demandeuse renseignée (à demander par mail)
- Les statuts de l'entreprise (si l'entreprise est une société)
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois ou d'une inscription au répertoire INSEE pour les entreprises individuelles
- Un RIB
- Une attestation de régularité de la situation fiscale
- Une attestation de vigilance URSSAF ou une attestation de régularité du paiement des cotisations sociales
- Les derniers bilans et compte de résultat
- La copie du bon de commande
- La copie de la facture
- La copie du bon de livraison ou d'installation et l'attestation de conformité (tout document attestant du lieu, de la date et de l'effectivité de la mise en service)
- Un justificatif de la conformité CE du matériel
- La copie de l'extrait bancaire qui fait apparaître le paiement de l'investissement
- Le descriptif du matériel : plaquette du fournisseur ou documentation, description de l'usage qui en sera fait
- Le descriptif de l'impact positif de l'achat du matériel sur l'emploi

Pour tous renseignements, contactez la CCI du Lot au : **05 65 20 35 01**